

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009

I. FAITS CARACTERISTIQUES

L'association Paris Ile de France Expo 2010 Shanghai, constituée le 18 décembre 2008, a pour objet la préparation, la conception, la promotion, la réalisation et l'exploitation de l'exposition conjointe de la Ville de Paris, de la Région Ile de France et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, au sein de l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010. L'association a été créée pour une durée de 3 ans et prendre fin en 2011. Elle est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'exercice clos le 31 décembre 2009, d'une durée de douze mois et quatorze jours recouvrant la période du 18 décembre 2008 au 31 décembre 2009, est le premier exercice de l'association.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels 2009 de l'association, les dispositions du Plan Comptable Général et ses adaptations contenues dans le règlement CRC 99-01 relatifs aux comptes annuels des associations et fondations, ont été appliquées. Malgré la durée de l'association limitée à 3 ans, le principe de continuité d'exploitation a été appliqué dans les conditions habituelles.

2. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES

a. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. L'amortissement est déterminé selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée de l'immobilisation :

Logiciels : 1 an

Matériel informatique 3 ans

Les frais de conception, de montage, d'installation et d'aménagement du pavillon de l'exposition sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les prestations accomplies par des tiers sont réalisées. Le pavillon doit être exploité pendant l'exposition universelle, soit de mai à fin octobre 2010. Les coûts engagés ne constituent pas une immobilisation, car ils n'ont pas l'une des caractéristiques des immobilisations corporelles prévues par la définition de la réglementation comptable : celle-ci impose que l'élément ait une durée d'utilisation excédant le terme de l'exercice et que cette durée soit supérieure à 12 mois.

b. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale.

c. Subventions et contributions volontaires

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en créance et comprises dans les produits de l'association lorsque celle-ci a reçu une notification d'une collectivité locale ou d'un organisme financeur.

Les subventions en numéraire dont a bénéficié l'association au titre de l'exercice 2009 ont été accordées par la Ville de Paris et la Région Ile de France afin de soutenir financièrement les actions de préparation, conception, promotion, réalisation et exploitation de l'exposition. Elles sont comptabilisées en produits de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée, est inscrite en charges en « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan en « fonds dédiés ». Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des dépenses, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

L'association bénéficie également de la mise à disposition à titre gratuit de membres du personnel d'un de ses membres fondateurs, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Ces contributions en nature ne sont pas comptabilisées et ne sont pas valorisées..

d. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

III. NOTES SUR LE BILAN

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont constituées de licences d'utilisation de logiciels informatiques et de matériel informatique.

Tableau des mouvements des immobilisations (montants bruts) et des amortissements :

Valeurs brutes	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions - virements de poste à poste	Diminutions - cessions ou mises hors	Fin d'exercice
Logiciels informatiques		1 586			1 586
Immobilisations incorporelles	-	1 586	-	-	1 586
Matériel informatique		4 282			4 282
Immobilisations corporelles	-	4 282	-	-	4 282
Immobilisations financières	-	-	-	-	-
Total général	-	5 868	-	-	5 868

Amortissements et provisions	Début d'exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin d'exercice
Logiciels informatiques		960		960
Immobilisations incorporelles	-	960	-	960
Matériel informatique		1 976		1 976
Immobilisations corporelles	-	1 976	-	1 976
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total général	-	2 936	-	2 936

2. CREANCES

Les créances sont constituées principalement des subventions restant à recevoir au 31 décembre pour 220 000 €.

Toutes les créances sont à échéance inférieure à 1 an.

3. TRESORERIE

La trésorerie est constituée des valeurs mobilières de placement (SICAV) pour un montant de 210 085 € au 31 décembre 2009. Les titres comptabilisés au bilan correspondant à des titres acquis en date du 31 décembre, leur valeur comptable équivaut à leur valeur liquidative.

4. FONDS DEDIES

Les fonds dédiés sont comptabilisés selon les indications fournies au paragraphe II 2 c ci-dessus. A la clôture de l'exercice 2009, le reliquat des subventions reçues n'ayant pas encore fait l'objet de dépenses a été porté à ce compte, ce qui explique que le résultat de l'exercice soit nul.

5. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Ce poste est constitué des comptes créditeurs de banque (51 € au 31 décembre 2009)

6. DETTES HORS DETTES FINANCIERES

L'ensemble de ces dettes est à échéance inférieure à un an.

Le détail des charges à payer est le suivant :

	31-déc-09
Fournisseurs - factures non parvenues	95 594
Charges à payer envers le personnel	1 718
Charges à payer envers les organismes sociaux	773
Total des charges à payer	98 085

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont constitués des subventions reçues de la Ville de Paris et de la Région Ile de France au titre de l'exercice 2009 et des cotisations versées par les membres.

2. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation de l'exercice 2009 se détaillent comme suit :

	Exercice 2009
Achats	3 365
Fournitures administratives	3 264
Fournitures diverses	101
Autres achats et charges externes	724 994
Services extérieurs :	57 556
* Edition, impression, diffusion	-
* Primes d'assurances	509
* Documentation générale	1 005
* Location photocopieur	1 467
* Etudes et recherches (1)	54 575
Autres services extérieurs :	667 438
* Prestations informatiques	49 651
* Honoraires	43 785
* Autres rémunérations (1)	475 448
* Publicité, publications, relations publiques	32 892
* Transports administratifs	5 199
* Frais de missions et déplacements	55 042
* Réceptions	1 064
* Frais postaux, téléphone et circuits spécialisés	1 318
* Frais bancaires	304
* Autres services exécutés par l'extérieur	2 735
Charges de personnel :	33 733
Salaires et appointements	24 295
Charges sociales	9 438
Dotations aux amortissements :	2 936
Dotations aux amort. Immobilisations incorporelles	960
Dotations aux amort. Immobilisations corporelles	1 976
Autres charges	84 784
Redevances brevets, licences, marques	335
Pertes sur créances irrécouvrables	-
Droits d'auteur et assimilés	9 449
Autres charges diverses	75 000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	849 812

(1) Ces postes concernent les dépenses de conception et de réalisation du pavillon.

3. *PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS*

Les produits financiers correspondent au produit de cession des valeurs mobilières de placement (668 € au 31 décembre 2009).

V. AUTRES INFORMATIONS

1. *ENGAGEMENTS HORS BILAN*

L'association dispose d'engagements réciproques (données et reçus) correspondant aux contrats signés avec les tiers et relatifs aux différents chantiers pour la conception, la construction et l'aménagement du pavillon.

L'association s'est engagée à réaliser le pavillon dont le coût total est estimé à 1,75 M€. Le montant des coûts restant à engager au 31 décembre 2009 s'élève à 1,2 M€.

2. *EFFECTIF*

L'effectif de l'association comprend un cadre salarié et une stagiaire.

Par ailleurs, l'association bénéficie de personnel mis à disposition à titre gratuit par ses membres fondateurs, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, la Ville de Paris et la Région Ile de France.

3. *HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES*

Contrôle légal des comptes : 7 000 € HT, soit 8 372 € TTC.

4. *EVENEMENTS POST CLOTURE*

A l'occasion de la préparation des états financiers, il n'a pas été identifié d'éléments post-clôture pouvant affecter la situation financière et la situation du patrimoine de l'association telles que présentées dans les états financiers au 31 décembre 2009.